



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

MODIFICATION

AVIS PUBLIC

REGISTRE - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235

Un avis public concernant la tenue d'un registre relatif au Règlement de zonage numéro 1235 a été publié dans l'édition du 6 septembre 2017 du journal L'Oeil Régional.

Cet avis indique que le registre sera accessible le 13 septembre 2017, de 9 h à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire.

Veillez noter que ce registre sera également accessible le 14 septembre 2017, de 9 h à 19 h, au même endroit.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h, le 14 septembre 2017, à la salle du Conseil, à l'adresse ci-dessus indiquée.

L'objet du règlement 1235 est d'adopter un nouveau règlement de zonage pour l'ensemble du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, dans le cadre d'une refonte du règlement concernant le plan d'urbanisme et des autres règlements d'urbanisme, remplaçant ainsi le règlement numéro 845 de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et ses amendements.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 8 septembre 2017

(S) Anne-Marie Piérard

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE